



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

AP 82 - DDT - 2015 - 06 - 045

Direction  
Départementale  
des Territoires

**Tarn-et-Garonne**

Service urbanisme,  
habitat et rénovation  
urbaine

Bureau interministériel  
du logement

### **Arrêté préfectoral portant composition de la commission de médiation du département de Tarn et Garonne**

Le préfet de Tarn et Garonne,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové ;

Vu l'article L441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, modifié par ordonnance n°2014-1543 du 19 décembre 2014 ;

Vu les articles R\*441-13 et suivants du même code ;

Vu l'article 10 du décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article 3 du décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;

Vu l'article 6 du décret n° 2011-176 du 15 février 2011 relatif à la procédure d'attribution des logements sociaux et au droit au logement opposable ;

Vu l'arrêté n° 2015050-0012 du 19 février 2015 portant composition de la commission de médiation du département de Tarn et Garonne ;

Vu la délibération du conseil départemental de Tarn et Garonne n° CD20150428-08 en date du 28 avril 2015 ;

Vu les propositions de l'association des maires de Tarn-et-Garonne ;

Considérant :

- le départ de la secrétaire générale de la préfecture, Mme Maria-Dolorès MARTINEZ POMMIER et son remplacement par M. Jean-Michel DELVERT,

- la désignation de nouveaux représentants du conseil départemental de Tarn-et-Garonne à la suite des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, à savoir Mme Catherine BOURDONCLE et M. Ghislain DESCAZEUX,

- la désignation d'une suppléante supplémentaire à M. Philippe JOSSERAND, chef du service urbanisme, habitat et rénovation urbaine, de la direction départementale des territoires, à savoir Mme Véronique DELPECH.

Sur proposition du directeur départemental des territoires

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

L'arrêté préfectoral n°2015050-0012 du 19 février 2015, portant composition de la commission de médiation du département de Tarn et Garonne est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

## **Article 2:**

La commission de médiation de Tarn et Garonne est composée de la manière suivante :

Président : Monsieur Henri Colin, en tant que personnalité qualifiée

Vices-présidentes :

- Madame Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice adjointe de la direction départementale des territoires
- Madame Véronique ORTET, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

### **1° Représentants de l'État :**

**Titulaire** : Monsieur Jean-Michel DELVERT, secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne

**Suppléante** : Madame Irène AUFRANC, directrice de la direction interministérielle de la stratégie de l'État, des ressources humaines et des moyens (DISERHM)

**Titulaire** : Monsieur Philippe JOSSERAND, chef du service urbanisme, habitat et rénovation urbaine, de la direction départementale des territoires

**Suppléantes** : Madame Isabelle BOTTREAU, adjointe au chef du service urbanisme, habitat et rénovation urbaine, de la direction départementale des territoires et Madame Véronique DELPECH, chef du bureau interministériel du logement de la direction départementale des territoires ;

**Titulaire** : Monsieur Louis ESPIAU, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations

**Suppléante** : Madame Valérie TORREGUITART, assistante sociale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

### **2° Représentants des collectivités territoriales :**

**Un représentant du Conseil Général :**

**Titulaire** : Madame Catherine BOURDONCLE, conseillère générale

**Suppléant** : Monsieur Ghislain DESCAZEUX, conseiller général

**Deux représentants des communes du département désignés par l'association des maires**

**Titulaire** : Madame Brigitte BAREGES, maire de Montauban

**Suppléante** : Madame Laurence PAGES, adjointe au maire de Montauban

**Titulaire** : Monsieur Michel CASSIGNOL, adjoint au maire de la mairie de Moissac en charge de l'urbanisme, du logement, voirie, cimetière et règlement local de publicité

**Suppléante** : Madame Pierrette ESQUIEU, conseillère municipale de la mairie de Moissac en charge des affaires sociales, CCAS et associations humanitaires

### **3° Représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale**

**Un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion des logements sociaux**

**Titulaire** : Monsieur José GONZALEZ, Président de l'office d'HLM Tarn et Garonne Habitat

**Suppléante** : Madame Sandrine Constant, responsable gestion locative à l'office d'HLM Tarn et Garonne Habitat ou son représentant

**Un représentant d'un organisme chargé de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale**

**Titulaire** : Madame Marie-Françoise MAUFOUX, directrice du CHRS Espace et Vie, de Moissac

**Suppléant** : Monsieur Patrick JUAN, Directeur de l'espace accueil du Fort, foyer des jeunes travailleurs

**4° Représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, œuvrant dans le département**

**Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation**

**Titulaire :** Madame Léontine GAILLAC, Confédération Nationale du Logement

**Suppléant :** Monsieur Jean-Claude GARAUD, Confédération Nationale du Logement

**Des représentants des associations agréées dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées**

**Titulaire :** Monsieur Guy REVELLAT, administrateur secrétaire au PACT ou son représentant, Madame Valérie VIDAL, conseillère ESF ou son représentant

**Suppléant :** Monsieur Mario MARIN, de l'Association des Restaurants du Cœur / Relais du Cœur de Tarn-et-Garonne

**Titulaire :** Maître Patrick RENAUD, Président de l'UDAF de Tarn-et-Garonne

**Suppléant :** Monsieur Stéphane MICHELIN, Directeur de l'UDAF de Tarn-et-Garonne

**Titulaire :** Madame Alexandra PETTERSSON, Directrice de l'association ADARAH

**Suppléante :** Madame Virginie BALDINI, conseillère en insertion auprès de l'association ADARAH

**Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) dans le département, à titre consultatif**

**Titulaire :** Monsieur Romain BRY, coordinateur SIAO 82 (RELIENCE 82)

**Suppléante :** Mme Céline BENKHALED, chef de service veille sociale RELIENCE 82

**Article 3 :**

Les membres de la commission de médiation et leurs suppléants sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois.

Les membres titulaires ou suppléants démissionnaires ou décédés sont remplacés par de nouveaux membres nommés, selon les mêmes modalités, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 4 :**

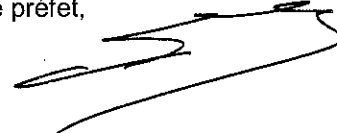
Le secrétariat de la commission, auquel sont adressés les recours, est assuré par la direction départementale des territoires, secrétariat de la commission de médiation DALO – 2, quai de Verdun – BP 775 - 82013 Montauban cedex.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn et Garonne.

Montauban, le 19 juin 2015

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD

